

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05 DECEMBRE 2019**

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. TOINON Daniel, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène, M. BLANCHON Pierre-François, Mme PELLETIER Catherine, Mme VERNE Georgette, M. SEON Eric, M. SANDIER Bertrand, M. BOUQUET Jean-Pierre.

SECRÉTAIRE : M. BOUQUET Jean-Pierre.

Ajout point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°3 du budget général.

1. DELIBERATIONS

1.1 CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS POUR PRISE EN CHARGE DE L'EXTENSION DU RESEAU THD42

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes des Monts du Lyonnais a repris le programme THD42 lorsqu'elle a intégré sur son territoire les 7 communes ligériennes dont la commune de Maringes. La communauté de communes a adhéré au SIEL-TE pour la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation de ce réseau. Ce contrat inclut pour le délégataire l'ensemble des opérations de maintenance préventive et curative sur le réseau propriété des communes ligériennes.

Le réseau arrivant au terme de son déploiement, la CCMDL a renouvelé son adhésion au SIEL-TE pour les communes ligériennes du territoire et signé la convention numérique avec ce dernier afin de répondre aux évolutions du réseau : les dévoiements, renforcements, extensions, enfouissements et sécurisation.

Monsieur le Maire précise que le programme THD étant porté par les EPCI, une convention directe entre la commune et le SIEL n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention devant intervenir avec la communauté de commune définissant les conditions de prise en charge par la commune d'opérations liées aux extensions du réseau THD42. Il propose au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention portant accord concernant la répartition des charges liées au THD à intervenir entre la commune et la communauté de communes des Monts du Lyonnais,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.2 PROGRAMME VOIRIE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

La commission voirie propose, pour le programme voirie 2020, de réaménager la voie communale n°49 « Chemin de la Serre ».

Elle donne lecture des plans des travaux et de son estimation financière fixée à 19 110 € HT soit 22 932€TTC. Elle précise que cette route est mitoyenne sur toute sa longueur avec la commune de Virigneux et donc ces frais seront partagés entre les 2 communes. La part financière incombant à la commune de Maringes s'élève à 9 555€HT soit 11 466€TTC.

D'autre part, elle propose également de réaménager la voie communale n°24 « Chemin de Lairat » et de créer des fossés sur plusieurs chemins de la commune. Elle présente les devis de l'entreprise TP LACASSAGNE d'un montant de 9 930 € HT soit 11 916 € TTC pour le chemin de Lairat et 1815 € HT soit 2178 € TTC pour la création de fossés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide départementale pour les travaux de voirie 2020 dont l'estimation totale s'élève à 21 300 €HT soit 25 560€ TTC,

S'ENGAGE à payer la moitié de la dépense relative à la réfection de voirie de la voie communale n°49 « Chemin de la Serre », l'autre moitié restant à la charge de la commune de Virigneux

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre du programme « voirie communale et rurale 2020 »

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.3 DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la commission voirie et sécurité relatif à la mise en place de panneaux signalétiques sur la traversée du village à l'entrée sud.

Des panneaux portant interdiction aux camions seront positionnés à chaque extrémité de la route de la Rate afin d'éviter que des camions ne s'engagent en amont et ne puissent pas faire-demi-tour.

Un panneau sens interdit sera également positionné à l'entrée de la place des combattants afin de confirmer l'interdiction de tourner à gauche.

De plus, Monsieur le Maire propose l'installation de 2 passages protégés surélevés situés aux entrées nord et sud du centre du village.

Monsieur le Maire donne lecture des devis établis pour la réalisation de ces aménagements.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de cette opération pour la sécurité des riverains et des automobilistes,

APPROUVE le devis établi par la société Signaux GIROD pour un montant de 2 313.25€ HT soit 2 775.90 €,

APPROUVE le détail estimatif pour la création de 2 passages protégés surélevés pour un montant de 8 650.40 €HT soit 10 380.48 €TTC,

ACCEPTE l'estimation de ces travaux pour un montant total de 10 963.65 € HT soit 13 156.38 €

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police.

DIT que les crédits seront inscrits au budget sur le programme 2020 « Traversée du village »

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.4 RENOVATION CHAPELLE SAINT ROCH – TRANCHE 2

Monsieur l'Adjoint délégué aux bâtiments informe l'assemblée que cette délibération sera reportée à un conseil ultérieur, le devis reçu par l'entreprise Bati Renove sera étudié au préalable en commission.

1.5 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide,

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Marie-Odile BERTHOLLET, Receveur municipal

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

Cette délibération est adoptée par le vote à 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions des membres présents.

1.5 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais d'étude de numérotation des voies ont été suivis de travaux.

Il informe également que le comptable public nous demande de régulariser l'ajustement du passif de la commune sur cet exercice par des écritures comptables.

A cet effet, il convient de faire la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
D. I	041	2313	OPFI	1 390.93 €
R. I	041	2031	OPFI	1 390.93 €
D. I	16	16818	OPFI	3 067.89 €
R. I	13	13258	OPFI	3 067.89 €
R. F	77	7788		12.56 €
D. I	16	1641	OPFI	12.56 €
D. I	16	1678	OPFI	815.60 €
R. I	021		OPFI	828.16 €
R. F	77	773		815.60 €
D. F	023			828.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

2.1 SECURITÉ / BATIMENT :

Bibliothèque :

Le mur qui sépare l'accueil de la mairie à la pièce attenante a été démoli.

Restaurant :

Lors de l'appel d'offre pour la création d'une seconde salle au restaurant du Mottet lancé par la Communauté de Communes, le cabinet d'architecture Abiterre a été retenu. Les résultats de l'avant-projet sommaire seront connus au 17 décembre.

L'enveloppe de financement pour ces travaux serait approximativement de 130 000 €.

Appartement Salvagère :

Devis en attente pour la rénovation de ce bâtiment (peinture et menuiseries extérieures).

2.2 CULTURE/ COMMUNICATION

Bibliothèque :

M. Raphaël PIN, animateur du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais assurera une formation du logiciel à l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque. Avant la mise en réseau, les bénévoles vont répertorier les ouvrages appartenant à la commune et leur attribuer un code barre. Les livres appartenant à la médiathèque de Montbrison leur seront restitués.

Des navettes assureront le transfert des livres entre Saint Symphorien sur Coise et Maringes.

Les frais d'abonnement et de formation seront à la charge de la commune.

2.3 COMMISSION VOIRIE

Voirie intercommunale :

Il reste à charge de la commune un reliquat envers la communauté de communes de Forez Est ainsi qu'un supplément pour la voirie intercommunale de cette année au chemin de Ternan. Délibération sur le montant prévue au prochain Conseil

Acquisition voiries privées :

Certains propriétaires sont réticents au rachat de la voirie induisant des délais supplémentaires dans ce dossier. Il est décidé de procéder rapidement aux acquisitions souhaitées par les propriétaires et d'étudier la procédure de classement d'office dans deux cas.

3. RAPPORT DES DELEGATIONS EXTERNES

Agricole :

Plantation des haies par les agriculteurs. Objectif : planter 4 km de haie par an. Démonstration de matériel à Haute-Rivoire en novembre

Dispositif grêle : le principe est de lâcher un ballon dans un nuage menaçant afin de prévenir la formation de grêle.

Syndicat des eaux :

Réunion du comité syndical : augmentation du prix de l'eau.

Pour une consommation de 90m³ → augmentation de 9 €

Pour une consommation de 120m³ → augmentation de 11 €

Subvention à l'association Cœur D'Afrique pour aider au financement des travaux d'approvisionnement en eau potable à des populations du Sénégal.

Problème à St Julien sur Bibost : Une entreprise a puisé de l'eau sur une borne incendie, ce qui a causé une pollution sur le réseau d'eau : 15 maisons impactées.

Pour équilibrer le budget assainissement, le tarif pour la redevance sera graduellement harmonisé d'ici 2026 pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes, soit 2.19 €/m³ (actuellement 0.94 €/m³ à Maringes)

Déchets :

Augmentation de la part de la redevance ordures ménagères de 4 €, ce qui correspondra pour 2020 à 66 € la part.

La cause de cette augmentation : Remplacement des colonnes verre et papier, la mise aux normes de la déchetterie de St Martin, des agents supplémentaires pour la collecte, l'achat d'un camion GNV (+ valeur de 40 000 € par rapport aux autres camions).

Des études sont en cours pour la mise en place d'une collecte incitative : les gens paient ce qu'ils mettent aux ordures. A voir si ce mode de fonctionnement est réalisable sur notre territoire. Cette collecte est déjà mise en place à Balbigny.

Tous les sacs jaunes sont maintenant récupérés à Chassieu et non plus à Firminy.

La déchetterie de Chazelles-sur-Lyon devrait être rénovée prochainement.

Groupement des 4 cantons :

Comice du 27 au 28 juin 2020 sur Chazelles-sur-Lyon : concours de belles vaches, marché de producteur. Repas prévu pour le samedi soir.

Culture :

Planification des manifestations 2020 et établissement des budgets alloués aux écoles de musique du territoire.

RV de la création à Chambost Longessaigne : bonne participation.

Travail autour de la voix pour toute la population : crèche, école, EHPAD.

Jeunesse :

Cyclo des Monts : Cette manifestation a été très appréciée et sera renouvelée en 2020. Maringes pourrait de nouveau faire partie de la boucle.

Bourse initiative jeunes : 3 projets montés par des jeunes ont été sélectionnés pour recevoir une subvention de la CCMDL.

Plan Local Habitat :

Des aides sont proposés aux personnes à revenu modeste pour rénover le bâtiment que ce soit pour instruire le dossier où pour aider financièrement.

4. QUESTIONS DIVERSES

Séance cinéma du 16 décembre :

Après-midi : séance cinéma offerte par la municipalité aux enfants de l'école « Les Blés »

Soir : diffusion tout public du film « La belle époque »

Semaine citoyenne :

La semaine citoyenne est reconduite en 2020. Le programme sera diffusé dans le bulletin municipal 2019. Nouveauté cette année : une conférence gesticulée sera organisée le 15 janvier 2020 à la salle d'animation rurale.

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 23 janvier 2020 à 20h30

Jeudi 13 février 2020 à 20h30

Mercredi 11 mars 2020 à 20h30